

TRUEHUE

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

Chapitre 1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : TRUEHUE (Toutes les couleurs)
 Code de produit : TH

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utiliser : Industriel. Pour un usage professionnel uniquement.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

1. Aéroport 2.2 Utilisations déconseillées
 Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
-----------	-------------

NOX-CRETE, INC.
 1444 20E RUE SUD
 OMAHA, NE 68108
 Tél. : 402-341-2080
 Télécopieur : 402-341-9752
 Courriel: corporate@nox-crete.com
 Site Web: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec (800) 424-9300
 Chemtrec en dehors des États-Unis 703-527-3887

Chapitre 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3	H226
Barrage de l'œil. 2A	H319
Carc. 2	H351
Aquatique LT 3	H412

Texte intégral des phrases en H voir section 16

Effets nocifs sur la physiochimie, la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger



Mot d'avertissement
 Mentions de danger

Avertissement
 H226 - Liquide et vapeur inflammables.
 H319 - Provoque une irritation oculaire grave
 H351 - Suspecté de causer le cancer
 H412 – Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

TRUEHUE

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

Conseils de prudence

Prévention:

P210- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.
 Défense de fumer.
 P233- Gardez le récipient bien fermé.
 P240- Conteneur et équipement de réception.
 P241- Utilisez des équipements électriques/de ventilation/d'éclairage/à sécurité intrinsèque antidéflagrants.
 P242- N'utilisez que des outils anti-étincelles.
 P243- Prenez des mesures de précaution contre les décharges statiques.
 P261- Eviter de respirer
 poussière/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P264- Laver... soigneusement après la manipulation
 P270- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit
 P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
 P273- Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280- Portez des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et une protection faciale.

Réponse:

P303+P361+P353- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/sous la douche.
 P305+P351+P338- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
 P308+P313- En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir un avis ou une attention médicale. P337+P313- Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
 P370+P378- En cas d'incendie : Utilisez de la mousse résistante à l'alcool ou de la mousse protéinée normale pour éteindre.
 P403+P235- Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.
 P405- Magasin fermé à clé.
 P501 : Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
 Aucun connu

Stockage:

Disposition:

2.3 Autres dangers

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

Chapitre 3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Mélange de pigments	Secret commercial	Secret commercial

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

Éther de glycol exclusif	Secret commercial	Secret commercial
Tensioactifs exclusifs	Secret commercial	Secret commercial

Conformément à l'article 29CFR 1910.1200(i), l'identité chimique spécifique (et/ou) de la concentration peut être retenue en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et tous les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients est non dangereux ou sa concentration est inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les cancérigènes, les toxines pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).

Chapitre 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours généralités

Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien. Ne donnez jamais rien en bouche à une personne inconsciente.

Premiers secours après inhalation

Si l'individu ressent des nausées, des étourdissements, des difficultés à Respiration Consultez immédiatement un professionnel de la santé. En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Sortez à l'air frais et maintenez-le au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Premiers secours après un contact avec la peau

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin. Retirer ou enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau ou sous la douche. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

Mesure de premiers secours après un contact visuel

Lorsque vous portez des lentilles de contact, retirez-les si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Premiers secours après l'ingestion

Rincer bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/blessures après inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après contact avec la peau

Peut provoquer une irritation de la peau ou une sensation de brûlure

Symptômes/blessures après contact visuel

Peut causer une irritation ou des blessures oculaires

Symptômes/blessures après l'ingestion

Peut causer une irritation sévère ou des brûlures à la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

Chapitre 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agent extincteur approprié

Du sable, des extincteurs à poudre sèche ou d'autres inertes doivent être utilisés pour étouffer les incendies de poussière. Mousse stable à

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

l'alcool. Poudre chimique sèche. BCF (lorsque la réglementation le permet). Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau ou brouillard - Grands feux seulement.

Agent extincteur inadapté

N'utilisez pas de jet d'eau lourd

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Réactivité

Les produits de décomposition thermique peuvent présenter un risque pour la santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les récipients exposés.

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (APRA) et équipement de protection complet lors de la lutte contre tout incendie chimique.

Autres informations

Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz/vapeurs nocifs peuvent être libérés. Ce produit peut rendre le sol glissant.

L'article 6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Digue ou retenue de matériaux déversés. Prenez les précautions appropriées pour vous assurer votre propre santé et votre sécurité avant de tenter de contrôler les déversements ou de les nettoyer ; Équipez l'équipe de nettoyage d'un équipement de protection approprié. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Informez les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.11 Équipement de protection

6.2 Précautions environnementales

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorbez les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et éliminer correctement.

L'article 7. Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection

Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail pour éviter la formation de vapeur. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les contenants bien fermés. Évitez de respirer de la vapeur ou du brouillard.

Mesures d'hygiène

Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez les récipients bien fermés jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'emploi. Conserver du gel.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants

Température de stockage

Évitez l'exposition à des températures glaciales.

L'article 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

TRUEHUE

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis)
Colorants complexes de chrome, de cuivre ou de cobalt	TWA : 0,5 mg/m ³ PEL OSHA
Éther de glycol exclusif	Non établi
Tensioactifs exclusifs	MPT : 10 mg/m ³

8.2 Commandes d'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur du produit TLV inférieur à spécifié

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes de protection et/ou des écrans faciaux pour éviter tout contact avec les yeux, irritation ou blessure.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés; bottes au besoin pour éviter tout contact avec la peau. Laver la peau exposée souvent avec de l'eau et du savon. Les vêtements souillés doivent être lavés avant la réutilisation.

Protection respiratoire

La ventilation générale des pièces est normalement adéquate. Évitez de respirer le brouillard ou vapeurs de produit. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandée chaque fois que les concentrations dans l'air dépassent la TLV.

Chapitre 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide disponible en différentes couleurs
Odeur	Doux, sucré
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
PH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 110 F > 43,33 C
Point d'éclair (dilué avec acétone)	0 F -17,78 C
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative (densité spécifique)	1,039 kg par litre 8,67 livres par gallon
Solubilité	Non soluble dans l'eau : Soluble dans l'acétone
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Viscosité	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (dilué 1:7 avec acétone)	<70 g/L
Teneur en solides	24-34%

L'article 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

TRUEHUE

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmement élevées ou basses. Eviter le gel
10.5 Matériaux incompatibles	Agents oxydants puissants, acides forts et bases fortes
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucune donnée disponible

L'article 11. Renseignements toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucun effet indésirable n'est prévu dans le cadre de l'utilisation prévue.
Irritation/corrosion cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau
Yeux	Peut provoquer de graves irritations et lésions oculaires.
Respiration ou sensibilisation cutanée	Peut provoquer une irritation respiratoire
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène par le National Toxicology Program des États-Unis, le U.S. Occupational Safety and Health Act, ou l'Agence internationale Recherche sur le cancer (CIRC))
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible
Toxicité pour certains organes cibles	
Exposition unique	Aucune donnée disponible
Exposition répétée	Aucune donnée disponible
Risque d'aspiration	Aucune donnée disponible

Chapitre 12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité	Aucune donnée disponible
12.2 Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable lorsqu'il est testé conformément à la norme OCDE 301/EPA OPPTS 835.3110 protocoles d'essai.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
12.5 Autres effets indésirables	Éviter les rejets dans l'environnement

ARTICLE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	L'utilisateur de ce matériel a la responsabilité d'éliminer les matériaux non utilisés, les résidus et les récipients conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.
--	--

ARTICLE 14. Informations sur le transport

Conformément à l'US DOT	Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation en matière de transport.
--------------------------------	---

Conformément à ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA / DOT

14.1 Numéro ONU	Aucune information supplémentaire disponible
14.2 Désignation officielle de transport ONU	Aucune information supplémentaire disponible
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information supplémentaire disponible
14.4 Groupe d'emballage	Aucune information supplémentaire disponible
14.5 Dangers environnementaux	Aucune information supplémentaire disponible
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	

TRUEHUE

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

14.7 Transport en vrac selon Aucune information supplémentaire disponible
Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et recueil IBC Aucune information supplémentaire disponible
14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173.15 Sans objet

ARTICLE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.2 Réglementation des États-Unis

L'article 313

Contient les ingrédients suivants au niveau de déclaration ou au-dessus du niveau de déclaration exigences de l'article 313. Ces informations doivent figurer dans tous les FDS copiées ou distribuées pour ce matériel.

CHIMIQUE

Catégorie Éther de glycol (toutes les couleurs)

Mélange de pigments

Tensioactif

POIDS MAX %

50.0

30.0

3.0

La TSCA

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

PROPOSITION 65



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques y compris l'oxyde d'éthylène, qui est connu de l'État de Californie pour causer le cancer et des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov.

15.1.3 Réglementation du Canada

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPD .
 Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

DSL

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée.

L'article 16. Autres informations

Date de délivrance	26-08-2025
Version du	1.1
Numéro	1063
Date de l'émission précédente	5-9-2025
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

Documentation de référence

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont, à la connaissance de Nox-Crete, Inc., exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont proposées à l'acheteur/utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage prévu. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sécuritaire doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le présent document peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite selon laquelle les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et l'acheteur/utilisateur ne peut s'y fier qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler les



chemical solutions to concrete problems

TRUEHUE

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas prévoir ou contrôler les nombreuses conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et/ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et/ou situations impliquant leur manipulation ou leur utilisation. De même, nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il est de l'obligation de chaque acheteur/utilisateur du produit mentionné dans le présent document de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur/l'utilisateur remballage ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur/de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et d'autres informations nécessaires sont incluses avec et/ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

Texte intégral des phrases H et P

Flam. Liq. 3	H226
Barrage de l'œil. 2A	H319
Carc. 2	H351
Aquatique LT 3	H412

H226 - Liquides et vapeurs inflammables.

H319 - Provoque une irritation oculaire grave

H351 - Suspecté de causer le cancer

H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

P210- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

P233- Gardez le récipient bien fermé.

P240- Conteneur et équipement de réception.

P241- Utilisez des équipements électriques/de ventilation/d'éclairage/à sécurité intrinsèque antidéflagrants.

P242- N'utilisez que des outils anti-étincelles.

P243- Prenez des mesures de précaution contre les décharges statiques.

P261- Eviter de respirer poussière/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264- Laver... soigneusement après la manipulation

P270-Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P273- Éviter le rejet dans l'environnement.

P280- Portez des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et une protection faciale.

P303+P361+P353- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/sous la douche.

P305+P351+P338- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirez les lentilles de contact si présentes et facile à faire. Continuez à rincer.

P308+P313- En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir un avis ou une attention médicale.

P337+P313- Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P370+P378- En cas d'incendie : Utilisez de la mousse résistante à l'alcool ou de la mousse protéinée normale pour éteindre.

P403+P235- Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.

P405- Magasin fermé à clé

P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales